

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le 16.03.2020

ID : 089-200039642-20200310-31\_2020-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	Le dix mars deux mille vingt à dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. MLYNARCZYK André, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Trichy</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchay</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b>	<b>Excusés :</b> <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, M. HARDY Raymond, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> <i>Ancy-Le-Franc</i> : Mme ROYER Maryse, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme CONVERSAT Pierrette, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme COELHO Caroline, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
- En exercice : 73 - Présents : 50 - Absent(s) : 14 - Pouvoir(s) : 9 - Votants : 59	<b>Secrétaire de séance :</b> M. Pascal LENOIR
<b>Délibération n° 31-2020</b>	<b>Date de convocation :</b> 4 mars 2020

**Objet :**

**PETITE ENFANCE,  
ENFANCE, JEUNESSE,  
ALSH**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

*Reprise en gestion directe de l'Accueil de Loisirs « Tom Pouce et Compagnie »*

La présidente rappelle à l'assemblée que les équipes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire, à travers leurs projets pédagogiques et les programmes d'activités qui en découlent, participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes,

Vu la délibération n° 47-2014 du conseil communautaire du 8 mars 2014 relative à la compétence « Accueils de loisirs sans hébergements » sur l'ensemble de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB),

Vu la délibération n° 76-2015 du conseil communautaire du 28 septembre 2015 portant sur la prise de compétence scolaire dans sa globalité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Vu la délibération n° 55-2016 du conseil communautaire du 30 mai 2016 fixant les tarifs des différents temps (restauration scolaire, périscolaire, CLAS, extrascolaire) appliqués par la CCLTB sur l'ensemble des ALSH du territoire,

Vu la délibération n° 66-2016 du conseil communautaire du 27 juin 2016 portant sur la gestion directe des « ALSH » du territoire,

Vu l'article L. 1224-3 du Code du travail précisant les conditions de reprise d'une activité d'une entité employant des salariés de droit privé par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 mars 2020.

Considérant que l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » situé à Commissey a conservé sa gestion associative,



Considérant le courrier de la présidente de l'association « Tom Pouce et Compagnie » en date du 22 janvier 2020, précisant la fin d'activité dans la gestion de l'ALSH à compter du 6 juillet 2020, et souhaitant que la CCLTB pérennise ce service,

Considérant, par ailleurs, que la dynamique d'équipe entre l'ensemble des équipes d'ALSH est déjà bien présente, ce qui traduit une vraie cohésion dans la gestion des structures que ce soit sur le plan administratif et pédagogique,

La présidente :

PRÉCISE que cette structure ALSH répond à un réel besoin des familles et que son implantation correspond au maillage territorial,

PRÉCISE que l'association « Tom Pouce et compagnie » bénéficie actuellement d'un financement de la CCLTB dans le cadre de l'exercice de la compétence,

PRÉCISE que les ALSH du territoire sont tous déclarés auprès de la DDCSPP et conventionnés avec la CAF, qu'à ce titre, le gestionnaire bénéficie d'un soutien financier calculé sur les fréquentations en fonction du nombre d'heures enfants,

PROPOSE d'intégrer la gestion directe de l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » à compter du 6 juillet 2020,

INFORME qu'actuellement 4 salariées exercent leurs fonctions au sein de la structure associative,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>59</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**ACCEPTE** la reprise en régie directe de l'ALSH « Tom Pouce et Compagnie » à compter du 6 juillet 2020,

**ACCEPTE** le transfert du personnel concerné par l'activité « ALSH » et de créer les emplois correspondants,

**AUTORISE** Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à prendre tout acte ultérieur utile.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

La présidente,  
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).